

# EVALUATION DU RISQUE COVID-19

## PLAN DE PROTECTION – ACTIVITE DU CLUB Snooker DU CERN SUR SES SITES

### OBJET

Le présent plan est établi conformément aux documents de référence mentionnés ci-après.  
Il résume l'évaluation des risques permettant d'envisager une reprise, partielle ou totale de l'activité d'un club, dès que le CERN passe en niveau 2 - jaune.

Ce plan concerne uniquement la gestion du risque COVID-19 dans le cadre des activités du club menées sur le domaine du CERN. Il ne concerne pas les activités du club menées à l'extérieur. Ces activités dépendent en effet du droit national en vigueur et des exigences éventuelles des fédérations auxquelles les activités du club sont rattachées.

Les activités du club, sur les sites du CERN, doivent être néanmoins respecter à minima les exigences des fédérations auxquelles les activités du club sont rattachées et celles du CERN, additionnelles.

Le plan de protection défini est applicable à sa date d'approbation et dès lors que le CERN entre en niveau 2 - jaune. Le Président s'engage à informer ses adhérents des exigences applicables et à en vérifier la bonne application.

### DOCUMENTATION DE REFERENCE

- Mesures H&S COVID-19 par niveau de risque Covid-19 - Niveau 2 – EDMS [2595262](#)
- Mémorandum Mesures de santé et de sécurité relatives au COVID-19 – EDMS [2596226](#)
- Annexe 1 « Instructions du CERN concernant les mesures de santé et de sécurité relatives au COVID-19 » - EDMS [2370903](#)
- CERN instructions on COVID-19 related health and safety measures - HVAC - Appendix A – EDMS [2389839](#)
- COVID-19 related instructions on office workplaces - EDMS [2398834](#)
- COVID-19 Masques autorisés et interdits au CERN – EDMS [2440080](#)
- Affiches COVID-19 : <https://hse.cern/fr/content/covid-19-affiches>

### PROCESSUS D'APPROBATION

Rédigé par	22/07/2021	Vérifié par	30/07/2021	Approuvé par	jj/mm/aaaa
<i>HARRISON, Anthony (TE-VSC), Trésorier du club Snooker and Billiards</i>		<i>R. Bray (IR-DS) - Y. Lechevin, C. Pividori (HSE/OHS)</i>		<i>BRUNING, Oliver (ATS-DO) Président du club Snooker and Billiards</i>	

### DIFFUSION

- Personnes mentionnées ci-dessus.
- DSO HR
- TSO des ouvrages concernés, utilisés par le club

### REVISION

Vers.	Date	Description des changements
1	23/07/2021	Création du plan de protection
2	30/07/2021	Modification selon recommandations HSE

## 1. DESCRIPTION ADMINISTRATIVE

### 1.1. Activités du club sur site

*Match de billard avec maximum 2 personnes présentes dans l'enceinte du club*

Le club est-il rattaché à une fédération ?      Oui  Non

### 1.2. Nombre d'adhérents

*Inférieur à 10 personnes*

### 1.3. Lieux de pratique, de stockage et/ou locaux sociaux utilisés

*Salle de jeux 565/R-009 & 565/R-009 (combiné à une seule salle) ;*

*Sanitaires 565/R-002.*

### 1.4. Conditions d'accès aux espaces de pratique / locaux du club

*L'accès est strictement réservé aux membres enregistrés seulement ;*

*Les réservations sont enregistrées dans le service INDICO, qui comprend les personnes présentes et les heures. Activités surveillée par la direction du club (les superviseurs enregistrés sont : John Osborne ; Anthony Harrison ; Oliver Bruning ; Brennan Goddard) ;*

*Utiliser des produits de nettoyage et d'assainissement fournis à la porte d'entrée (gel d'alcool & lingettes de nettoyage) ;*

*Se laver les mains avec du savon ou de l'hydrogel avant et après un match ;*

*Porter un masque et à respecter une distance de > 1,5 m en tout temps.*

### 1.5. Horaires

*Chaque jeu est limité à 3 heures*

*Les joueurs doivent utiliser leur queue de billard personnelle dans la mesure du possible. Lorsque du matériel partagé doit être utilisé (extension, reposoir, triangle et boules), celui-ci doit être nettoyé avant et après ;*

*Une machine à nettoyer les balles est disponible et devra être utilisée pour chaque match.*

## 2. LIEUX UTILISES SUR LES SITES DU CERN POUR LA PRATIQUE / STOCKAGE

### 2.1. Conditions d'aération

*Ouverture de porte, des fenêtres de salle et fenêtres de couloir. Cette mesure est applicable dès la présence de personnes dans la salle.*

### 2.2. Nettoyage / désinfection

*Nettoyage du matériel partagé après chaque match par les joueurs ;  
Nettoyage par les superviseurs ;*

### 3. EVALUATION DES RISQUES

Cocher si les situations ci-après sont présentes ou non. Si OUI, indiquer quelles sont les mesures à prendre pour éviter les risques. Indiquer qui est en charge de mettre en œuvre la mesure. La vérification de l'application de la mesure incombe au président du club.

Liste des situations	Oui	Non	Mesures à prendre et lieu concerné	Personne en charge de la mesure	Informations HSE « bonnes pratiques »
Les membres du club utilisent-ils des locaux pouvant être aérés naturellement via fenêtre et porte ouverte, ou mécaniquement via ventilation 100% air neuf ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ouverture des fenêtres et de la porte	Superviseurs enregistrés & joueurs autorisés § 1.4	Les locaux doivent être aménagés en tenant compte des règles de ventilation en vigueur.
Les membres du club utilisent-ils des vestiaires pour se changer ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Les membres du club utilisent-ils des douches à l'issue de leur activité ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Les activités du club permettent-elles de respecter en tout temps la distanciation sociale en vigueur au CERN entre les personnes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une distance de >1.5m doit être respectée ; Affiche pour informer des règlements de distance minimale	Superviseurs enregistrés & joueurs autorisés § 1.4	En cas de non-respect ponctuel de la distance entre les joueurs pour une raison de jeu. Minimiser le temps de cette situation, éviter le contact physique, vérifier que le masque est porté correctement.
Un affichage est-il présent à l'entrée des locaux utilisés, indiquant le nombre maximum de personnes autorisées et rappelant les consignes générales ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Placer un panneau avec les instructions appropriées : 2 personnes maximum autorisées	Superviseurs enregistrés § 1.4	Une affiche à l'entrée doit indiquer le nombre maximum de personnes autorisées (utiliser les <a href="#">affiches existantes</a> pour les salles de réunion, vestiaires/douches).
Les flux entrant dans les locaux utilisés par le club peuvent-ils être séparés des flux sortants ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Entrée porte unique au club ; Distance minimale à respecter lors de l'entrée et de la sortie de la salle de jeux.	Superviseurs enregistrés & joueurs autorisés § 1.4	
Les emplacements autorisés, respectant la distanciation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 personnes seulement dans la salle, les joueurs bougent. Pas de possibilité d'indiquer des emplacements.		

Liste des situations	Oui	Non	Mesures à prendre et lieu concerné	Personne en charge de la mesure	Informations HSE « bonnes pratiques »
sociale en vigueur au CERN, sont-ils identifiés ?					
Les membres du club partagent-ils du matériel, des équipements ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'équipement indiqué dans § 1.5 à nettoyer avant et après utilisation.	Joueurs autorisés § 1.4	désinfecter les matériel / équipement partagés entre chaque utilisation avec un produit conforme à la norme EN 14476 ou mise en quarantaine de 3 jours minimum.
Les membres du club utilisent-ils du matériel, des équipements ayant été utilisés/manipulés par d'autres ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'équipement indiqué dans § 1.5 à nettoyer avant et après utilisation ; Nettoyer le bois de table après chaque match ; Nettoyer les balles avec la machine de nettoyage équipée après chaque match.	Joueurs autorisés § 1.4	désinfecter les matériel / équipement partagés entre chaque utilisation avec un produit conforme à la norme EN 14476 ou mise en quarantaine de 3 jours minimum.
Le club dispose-t-il d'un véhicule partagé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Les activités du club nécessitent-elle le port d'un masque facial pour la protection d'autres risques (si oui, préciser le ou lesquels) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Les membres du club ont-ils accès à des sanitaires pour le lavage des mains à l'eau et savon ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se laver les mains avec du savon ou de l'hydrogel avant et après un match § 1.3	Joueurs autorisés § 1.4	
Les membres du club ont-ils accès au matériel nécessaire pour désinfecter les surfaces partagées ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Placer le matériel nécessaire pour désinfecter les surfaces dans les locaux	Superviseurs enregistrés § 1.4	Le produit de désinfection doit être conforme à la norme EN 14476
Les membres du club ont-ils accès à une poubelle pour les déchets COVID-19 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Placer une poubelle couverte dans les locaux ou indiquer la poubelle adaptée la plus proche dans la zone.	Superviseurs enregistrés § 1.4	Pour mettre les masques, le matériel utilisé pour la désinfection des surfaces partagées ( <a href="#">liste des emplacements existants et/ou lien pour faire la demande</a> )

\*\*\*\*\*

